

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PARIS, LE 08 DEC. 2007

SECAE/SQ/nm/N° 1263

*cha* Monsieur le Président,

*chez Pierre*

Le Secrétariat général du Gouvernement doit transmettre, le 07 décembre 2007 au Parlement, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité. (Texte Com 2007/786)

Initié par la Présidence portugaise en toute fin de négociations, l'instrument de flexibilité a permis d'obtenir un consensus au sein du Conseil et de finaliser l'accord politique relatif à Galiléo acte lors du Conseil ECOFIN du 23 novembre 2007.

Priorité de la Présidence portugaise, ce texte doit être adopté via une procédure écrite du Conseil à laquelle les délégations des Etats-membres sont tenues de répondre avant le lundi 10 décembre 2007 à 18 h.

Le rejet de cette procédure écrite mettrait en échec l'accord politique difficilement trouvé le 23 novembre 2007.

..!...

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Délégation pour l'Union européenne  
Assemblée-Nationale  
33, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

Dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir examiner cette proposition de décision selon la procédure d'urgence, de sorte que la délégation française soit en mesure de prendre position avant le lundi 10 décembre 2007 à 18h00.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée. *et de mes sentiments amicaux.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Jouyet', written in a cursive style.

Jean-Pierre JOUYET

DÉLÉGATION  
POUR L'UNION EUROPÉENNE

*Le Président*  
D1006/PP/ID

Paris, le 10 décembre 2007

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 8 décembre 2007, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence d'une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité (document E 3722).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Délégation m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

La proposition de décision a pour objet de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement, dans le budget 2008, à hauteur de 200 millions d'euros pour les programmes européens *Galileo* de radionavigation par satellite et de 70 millions d'euros pour la politique étrangère et de sécurité commune, conformément à l'accord politique intervenu au Conseil Ecofin le 23 novembre 2007.

Ce texte doit être adopté par une procédure écrite du Conseil exigeant une réponse le 10 décembre.

Lors de sa réunion du 28 novembre, la Délégation a examiné le rapport d'information (n° 440) de MM. Bernard Deflesselles et Michel Delebarre sur l'exécution des programmes *Egnos* et *Galileo* (documents E 3657 et 3691) et a adopté une proposition de résolution dans laquelle elle se félicitait de l'accord du 23 novembre sur le financement de *Galileo*.

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation, je crois pouvoir affirmer que cette proposition ne suscite pas de difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Jean-Pierre JOUYET  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 Quai d'Orsay  
75351 PARIS Cedex 07